



Ordonnance de télécom CRTC 2011-303

Version PDF

Ottawa, le 6 mai 2011

Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
La Compagnie de Téléphone de St-Victor	42 42A	le 28 juillet 2010 le 5 avril 2011

Secrétaire général